

## La situation des transports en Pays de la Loire

# La délivrance des permis de conduire en 2009

56 500 permis de conduire ont été délivrés en 2009 par les centres d'examen situés en Pays de la Loire, en baisse de 0,4 % par rapport à 2008. 78 % d'entre eux sont des permis B, permettant la conduite des voitures particulières. Sur le segment des véhicules professionnels, le repli du nombre de permis de conduire délivrés en 2009 a été de forte ampleur (- 20 % pour les autobus et autocars, - 14 % pour les poids lourds).

Les Pays de la Loire représentent 6,3 % de l'ensemble des permis de conduire délivrés en France métropolitaine, soit une part sensiblement supérieure au poids démographique de la région (5,6 %).

Cette surreprésentation des Pays de la Loire provient pour une large part du caractère périurbain et rural de sa population. On observe en effet, sur le territoire national, que les habitants ne résidant pas en ville sont plus nombreux en part relative à détenir un permis de conduire que le reste de la population.

Nombre de permis de conduire délivrés en 2009  
dans les Pays de la Loire

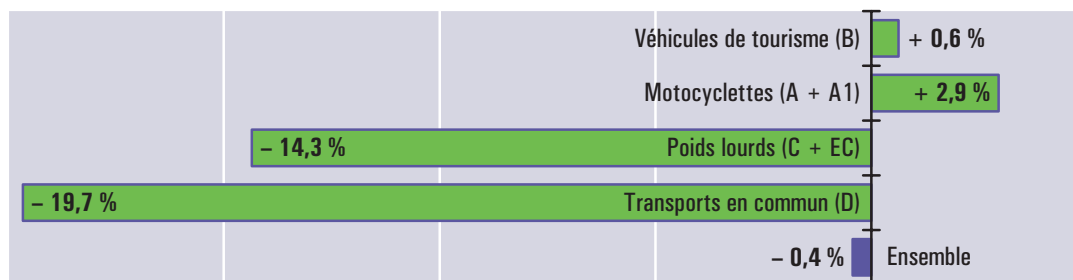
	2009	Evolution 2009 / 2008	Région / France métr.
Véhicules de tourisme (B)	44 166	+ 0,6 %	6,1 %
Motocyclettes (A + A1)	7 930	+ 2,9 %	7,0 %
Poids lourds (C + EC)	4 208	- 14,3 %	7,6 %
Transports en commun (D)	184	- 19,7 %	3,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>56 488</b>	<b>- 0,4 %</b>	<b>6,3 %</b>

Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

La tendance de long terme montre une stagnation du nombre de permis de conduire délivrés en Pays de la Loire (une baisse ayant même été observée au niveau national) au cours des deux dernières décennies. Elle s'explique par deux phénomènes distincts :

- le vieillissement de la population (la quasi-totalité des habitants de plus de 25 ans détient le permis B),
- l'urbanisation croissante du territoire régional (les taux de motorisation des habitants sont plus faibles dans les agglomérations).

Evolution entre 2008 et 2009 du nombre  
de permis de conduire délivrés dans les Pays de la Loire



Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (Direction de la sécurité et de la circulation routières)

## 1 – Le permis B (véhicules de tourisme) : seconde année consécutive de stabilisation

A la différence des permis professionnels (C, D et EC), le permis B concerne spécifiquement les jeunes adultes. Selon l'enquête « Parc Auto Sofres 2008 », seulement un peu plus de la moitié (54 %) de la population française âgée de 18 à 24 ans est titulaire du permis B, contre 94 % pour l'ensemble de population en âge de conduire.

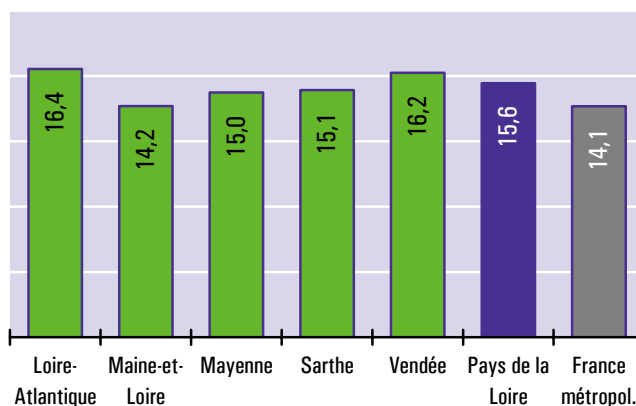
En 2009, pour la troisième année consécutive, environ 44 000 permis B ont été délivrés en Pays de la Loire. Cette stagnation contraste avec la situation nationale, où depuis le fort repli du début des années 2000<sup>1</sup>, le nombre de permis B délivrés a augmenté de façon régulière et continue. Ainsi, en 2009, les Pays de la Loire n'ont représenté que 6,1 % du nombre de permis B délivrés en France métropolitaine, contre 6,5 % en 2007.

Nombre de permis de conduire B (véhicules de tourisme) délivrés en 2008 et 2009

	Ensemble		
	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	16 609	16 693	+ 0,5 %
Maine-et-Loire	8 690	8 817	+ 1,5 %
Mayenne	3 737	3 630	- 2,9 %
Sarthe	6 932	6 875	- 0,8 %
Vendée	7 921	8 151	+ 2,9 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>43 889</b>	<b>44 166</b>	<b>+ 0,6 %</b>
France métropol.	708 760	718 352	+ 1,4 %
Région / France	6,2 %	6,1 %	

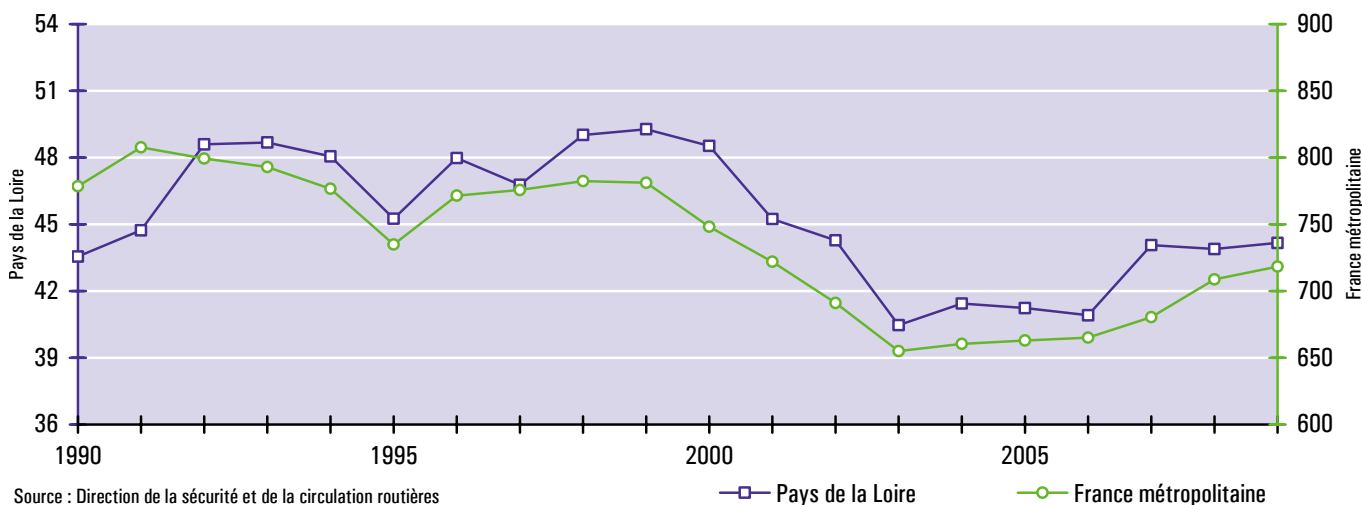
Permis B : voiture dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3 500 kg  
Sources : D.S.C.R., INSEE (estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2008)

Nombre de permis B délivrés en 2009 pour mille habitants âgés de 15 ans et plus



Si, au cours des deux dernières décennies, la région a échappé à la tendance nationale de recul du nombre de permis B délivrés (entre 1990 et 2009, - 7,7 % en France métropolitaine contre + 1,4 % en Pays de la Loire), elle le doit non pas à un effet démographique<sup>2</sup> mais plutôt à des pratiques de déplacement qui mettent en évidence la prédominance de la voiture. L'importance du taux de motorisation des ménages de la région (86 %), le plus élevé de France après Poitou-Charentes, est favorisée par une urbanisation diffuse et peu dense. Il en résulte une part des déplacements effectués par les modes alternatifs à la voiture (transports collectifs et modes doux) plus faible en Pays de la Loire que dans les autres régions métropolitaines.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)  
Permis B : véhicules de tourisme



Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

<sup>1</sup> En 2002 et 2003, deux phénomènes conjoncturels avaient été à l'origine du repli brutal du nombre de permis B délivrés : grève des inspecteurs du permis de conduire en 2002 et chute des taux de réussite à la suite de l'instauration de la nouvelle épreuve théorique générale en 2003.

<sup>2</sup> Contrairement à ce que le dynamisme démographique de la région pourrait laisser penser, la structure par âge de la population n'est pas un facteur de surreprésentation des Pays de la Loire dans le nombre de permis délivrés : au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 12,5 % des habitants de la région étaient âgés de 15 à 24 ans, contre 12,7 % en France métropolitaine (source : INSEE – Estimations établies à partir des enquêtes de recensements et des bulletins d'état civil).

## 2 – Le permis D (transports en commun) : les délivrances chutent de 20 % en 2009

184 permis transports en commun ont été délivrés l’an passé dans les Pays de la Loire, ce qui fait de 2009 l’un des pires millésimes depuis vingt ans (le niveau le plus bas ayant été enregistré en 2006 avec 177 permis). En évolution, le repli de 2009 (- 19,7 %) est le plus important depuis 1994 (- 28,0 %) et le double de celui observé en France métropolitaine (- 9,9 %). Il s’explique par la contraction de l’activité économique qui a provoqué une diminution des contrats de professionnalisation<sup>1</sup> mise en œuvre par les entreprises de transport routier de voyageurs.

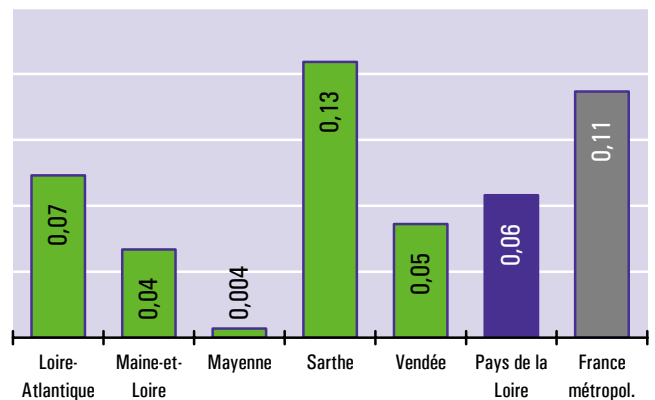
En 2009, les Pays de la Loire n’ont représenté que 3,2 % du nombre de permis D délivrés en France métropolitaine (contre 3,8 % en moyenne depuis 1990). La région Île-de-France en concentrent à elle seule 35 %, la demande en conducteurs routiers de voyageurs étant particulièrement forte dans les zones les plus denses du territoire national.

Nombre de permis de conduire D (transports en commun) délivrés en 2008 et 2009

	Ensemble		
	2008	2009	Evolution
Loire-Atlantique	95	75	- 21 %
Maine-et-Loire	37	25	- 32 %
Mayenne	-	1	
Sarthe	43	57	+ 33 %
Vendée	54	26	- 52 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>229</b>	<b>184</b>	<b>- 20 %</b>
France métropol.	6 311	5 687	- 10 %
Région / France	3,6 %	3,2 %	

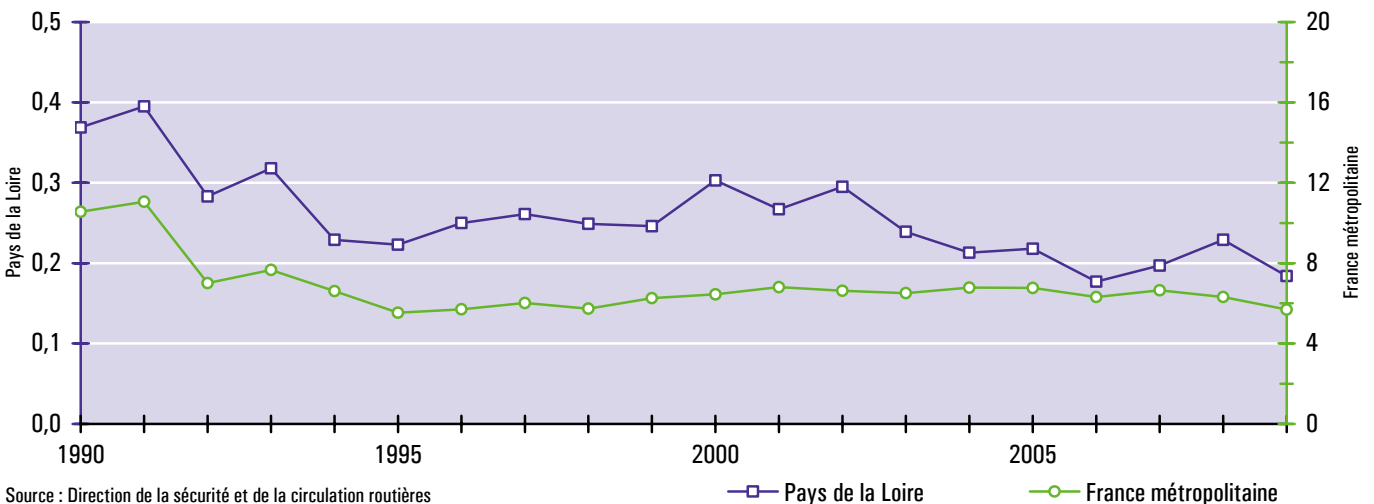
Permis D : autobus et autocars comportant plus de huit places assises  
Sources : D.S.C.R., INSEE (estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2008)

Nombre de permis D délivrés en 2009 pour mille habitants âgés de 15 ans et plus



Le nombre de permis D délivrés est très variable selon le département : en 2009, un seul en Mayenne mais 75 en Loire-Atlantique et 57 dans la Sarthe. Rapporté au nombre d’habitants, les disparités demeurent importantes et témoignent de l’inégale répartition géographique des centres d’examen du permis D sur le territoire régional<sup>2</sup>. En 2009, la forte évolution observée dans le département de la Sarthe (+ 33 %) est à mettre en parallèle avec l’arrivée du tramway dans l’agglomération du Mans<sup>3</sup>.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)  
Permis D : transports en commun



Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

<sup>1</sup> Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail alternant formations et activités en entreprise. Dans le secteur des transports, il comprend généralement la préparation à l’examen du permis de conduire (transports en commun ou poids lourds).

<sup>2</sup> La région des Pays de la Loire dispose de neuf centres qualifiés pour le passage des examens du groupe lourd (catégories C, D et EC). La répartition de ces centres est la suivante : un en Mayenne et dans la Sarthe, deux en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire, trois en Vendée.

<sup>3</sup> La détention du permis D est une des conditions préalables pour devenir conducteur de tramway.

### 3 – Les permis C et EC (poids lourds) : les délivrances chutent de 14 % en 2009

4 200 permis poids lourds ont été délivrés l'an passé dans les Pays de la Loire. Alors que leur nombre n'avait cessé de progresser depuis 1997, 2009 révèle une rupture de tendance très nette (- 14 %), liée au repli de l'activité des entreprises de transport routier de marchandises et à l'effondrement du nombre de stagiaires en contrat de professionnalisation<sup>1</sup>. Sur longue période, les permis poids lourds demeurent pourtant ceux dont le nombre a le plus augmenté : entre 2001<sup>2</sup> et 2009, + 24 % en Pays de la Loire, + 16 % en France métropolitaine.

Nombre de permis de conduire C et EC (poids lourds) délivrés en 2008 et 2009

	Camions (C)			Ensembles routiers (EC)			Ensemble (C + EC)		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
<b>Loire-Atlantique</b>	592	505	- 15 %	925	800	- 14 %	1 517	1 305	- 14 %
<b>Maine-et-Loire</b>	463	408	- 12 %	549	546	- 1 %	1 012	954	- 6 %
<b>Mayenne</b>	239	221	- 8 %	426	325	- 24 %	665	546	- 18 %
<b>Sarthe</b>	249	259	+ 4 %	450	359	- 20 %	699	618	- 12 %
<b>Vendée</b>	402	308	- 23 %	618	477	- 23 %	1 020	785	- 23 %
<b>Pays de la Loire</b>	1 945	1 701	- 13 %	2 968	2 507	- 16 %	4 913	4 208	- 14 %
<b>France métropol.</b>	31 001	27 919	- 10 %	33 130	27 125	- 18 %	64 131	55 044	- 14 %
<b>Région / France</b>	6,3 %	6,1 %		9,0 %	9,2 %		7,7 %	7,6 %	

Permis C : véhicules isolés de transports de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3 500 kg

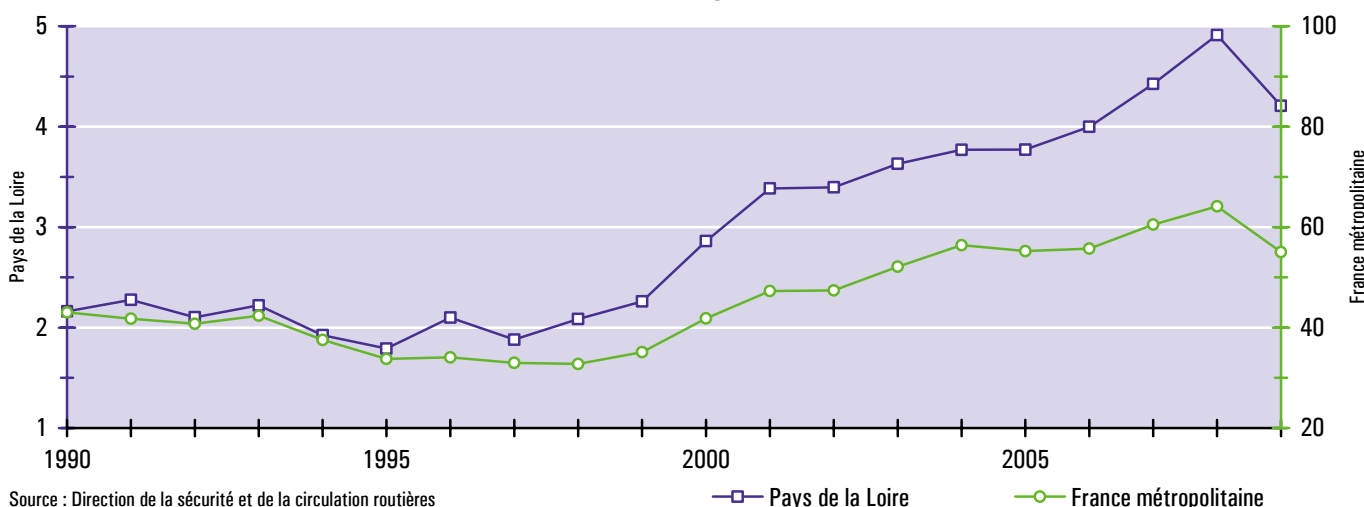
Permis EC : véhicules de catégorie C attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (Direction de la sécurité et de la circulation routières)

60 % du nombre total de permis poids lourds délivrés en Pays de la Loire sont des permis EC (contre 51 % en 2001), permettant de tractier des remorques et des semi-remorques de plus de 750 kilogrammes de PTAC. Sur ce segment, malgré le recul sans précédent de 2009 (- 16 %), les Pays de la Loire ont conforté leur position au sein des régions françaises, représentant plus de 9 % de l'ensemble des délivrances enregistrées en France métropolitaine. Au classement des départements, la Loire-Atlantique est demeuré dans le tiercé de tête, derrière le Pas-de-Calais et la Gironde.

Rapporté à la population, c'est en Mayenne que le nombre total de permis poids lourds est le plus important (2,3 permis pour mille habitants âgés de plus de quinze ans contre 1,5 en Pays de la Loire et 1,1 en France métropolitaine). Cette hiérarchie est conforme aux niveaux respectifs de l'emploi du secteur des transports routiers de marchandises.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)  
Permis C + EC : poids lourds



Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

Note au lecteur : Les permis de conduire délivrés par les autorités militaires et transformés en permis civils ne sont pas inclus ci-dessus. Avant sa disparition progressive qui s'est étalée entre 1997 et 2001, le service national assurait chaque année en France la formation et le permis de conduire poids lourd d'environ 30 000 jeunes.

<sup>1</sup> Au niveau national, dans le transport routier de marchandises, le nombre de contrats de professionnalisation a baissé de 61 % en 2009.

<sup>2</sup> 2001 est une date importante puisqu'elle marque la fin de la conscription, c'est à dire la libération des derniers appelés du service national. Depuis cette date, le nombre de brevets de conduite délivrés par les autorités militaires puis transformés en permis civils a considérablement régressé.

## 4 – Les permis A et A1 (motocyclettes) : troisième année de hausse consécutive

Les permis A et A1 autorisent la conduite de deux catégories de deux-roues motorisés : à partir de 16 ans, les motocyclettes légères, de 50 à 125 cm<sup>3</sup> de cylindrée (permis A1)<sup>1</sup> ; à partir de 18 ans, les motocyclettes de grosses cylindrées, supérieures à 125 cm<sup>3</sup> (permis A)<sup>2</sup>. Près de 8 000 permis deux-roues ont été délivrés l’an passé dans les Pays de la Loire (+ 2,9 % par rapport à 2008), un niveau très proche du record historique de 2001 (8 115 permis).

En 2009, les Pays de la Loire ont représenté 7,0 % du nombre de permis motocyclettes délivrés en France métropolitaine (contre 4,3 % en 1990) et se classent ainsi au quatrième rang des régions après l’Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d’Azur. Il faut y voir un effet de la structure modale des déplacements : selon l’enquête nationale Transports et déplacements (2007 – 2008), la part des déplacements locaux effectués en deux-roues motorisés est de 1,9 % en Pays de la Loire contre 1,6 % au niveau national hors Île-de-France<sup>3</sup>.

Nombre de permis de conduire A et A1 (motocyclettes) délivrés en 2008 et 2009

	Motos (A)			Motocyclettes légères (A1)			Ensemble (A + A1)		
	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution	2008	2009	Evolution
<b>Loire-Atlantique</b>	2 380	2 525	+ 6 %	88	82	- 7 %	2 468	2 607	+ 6 %
<b>Maine-et-Loire</b>	1 502	1 470	- 2 %	30	27	- 10 %	1 532	1 497	- 2 %
<b>Mayenne</b>	610	603	- 1 %	24	21	- 13 %	634	624	- 2 %
<b>Sarthe</b>	1 575	1 780	+ 13 %	59	58	- 2 %	1 634	1 838	+ 12 %
<b>Vendée</b>	1 321	1 266	- 4 %	114	98	- 14 %	1 435	1 364	- 5 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>7 388</b>	<b>7 644</b>	<b>+ 3 %</b>	<b>315</b>	<b>286</b>	<b>- 9 %</b>	<b>7 703</b>	<b>7 930</b>	<b>+ 3 %</b>
<b>France métropol.</b>	107 318	109 761	+ 2 %	3 967	3 843	- 3 %	111 285	113 604	+ 2 %
<b>Région / France</b>	6,9 %	7,0 %		7,9 %	7,4 %		6,9 %	7,0 %	

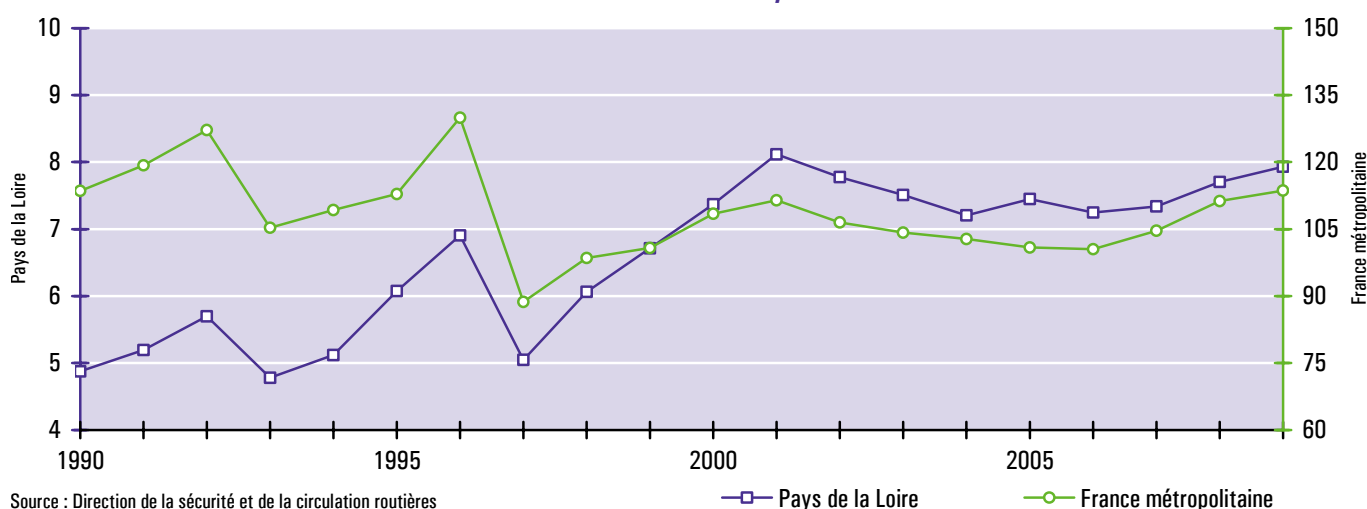
Permis A : motocyclettes de plus de 125 cm<sup>3</sup> de cylindrée

Permis A1 : motocyclettes légères (dont la cylindrée est comprise entre 50 et 125 cm<sup>3</sup>)

Source : Ministère de l’Écologie, de l’Énergie, du Développement durable et de la Mer (Direction de la sécurité et de la circulation routières)

96 % du nombre total de permis motocyclettes délivrés en Pays de la Loire sont des permis A. La marginalisation de la catégorie A1 s’est poursuivie en 2009 : le nombre de permis a reculé de 9 %, passant pour la première fois sous le seuil des 300 unités délivrés. Leur part est très variable selon le département : 1,8 % dans le Maine-et-Loire ; 7,2 % en Vendée ; de 3 à 3,5 % dans les autres départements de la région.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)  
Permis A + A1 : motocyclettes



Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

<sup>1</sup> Depuis juillet 1996, tout titulaire d’un permis B depuis plus de deux ans peut conduire un deux-roues relevant de la sous-catégorie A1. Pour les permis B obtenus après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, cette équivalence est accordée à la condition d’avoir suivi une formation pratique de trois heures en école de conduite.

<sup>2</sup> En revanche, la conduite des cyclomoteurs (deux-roues de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h) ne nécessite pas de permis de conduire. Elle requiert deux conditions : avoir au moins 14 ans et être titulaire du brevet de sécurité routière (BSR).

<sup>3</sup> Selon cette même enquête, le taux d’équipement des ménages en deux-roues motorisés (cyclomoteurs et motocyclettes) est plus important en Pays de la Loire que dans les autres régions de Province. En moyenne, un ménage de la région dispose de 0,18 deux-roues motorisé contre 0,15 au niveau national.

## Annexes

### Le champ couvert par les statistiques du permis de conduire

Les données statistiques fournies par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (Direction de la sécurité et de la circulation routières) indiquent par département et région française le nombre de permis de conduire délivrés chaque année. Les brevets militaires de conduite transformés en permis civils n'y sont pas inclus. Leur nombre a très fortement décru avec la disparition du service national, intervenue entre 1997 et 2001. Le département de délivrance est celui du centre d'examen du permis de conduire. Il peut donc être différent du lieu de résidence du candidat.

### Les catégories de permis de conduire

Selon l'article R221-4 du code de la route (version du 14 juillet 2010), « les différentes catégories du permis de conduire énoncées ci-dessous autorisent la conduite des véhicules suivants :

#### Catégorie A

Motocyclottes, avec ou sans side-car (dont la cylindrée est supérieure à 125 cm<sup>3</sup> et la puissance n'excède pas 100 chevaux soit 73,6 kilowatts).

#### Sous-catégorie A1

Motocyclottes légères (dont la cylindrée est comprise entre 50 et 125 cm<sup>3</sup> et la puissance limitée à 15 chevaux soit 11 kilowatts).

#### Catégorie B

Véhicules automobiles ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui n'excède pas 3,5 tonnes, affectés au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum, ou affectés au transport de marchandises, ainsi que les véhicules qui peuvent être assimilés aux véhicules précédents et dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé des transports.

Véhicules mentionnés à l'alinéa précédent attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est inférieur ou égal à 750 kilogrammes.

Mêmes véhicules attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, à condition, d'une part, que le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque soit inférieur ou égal au poids à vide du véhicule tracteur et, d'autre part, que la somme des poids totaux autorisés en charge (PTAC) du véhicule tracteur et de la remorque soit inférieure ou égale à 3,5 tonnes.

#### Catégorie C

Véhicules automobiles isolés autres que ceux de la catégorie D dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 3,5 tonnes.

Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 750 kilogrammes.












#### Catégorie D

Véhicules automobiles affectés au transport de personnes comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de huit personnes, non compris le conducteur.

Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 750 kilogrammes.

#### Catégorie EC

Véhicules relevant de la catégorie C attelés d'une remorque lorsque l'ensemble formé par le véhicule tracteur et la remorque ne relève pas de la catégorie C. »

A 	> 125 cm <sup>3</sup> > 11 kW
A1 	< 125 cm <sup>3</sup> > 45 km/h
B 	max. 3,5 t max. 8+1   < 750 kg
C 	 < 750 kg
EC 	 > 750 kg
D 	 < 750 kg

## La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation  
Division de l'observation, des études et des statistiques

34 Place Viarme - BP 32 205  
44022 Nantes Cedex 1  
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur  
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2010